

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Ordinations. — III Confirmation de la nomination de Mgr Georges Gauthier comme recteur de l'Université de Montréal. — IV Nouvelles bienheureuses. — V Faut-il croire à tous les miracles ? — VI Les pourquoi de la guerre mondiale. — VII Les conclusions du cours de M. Chartier. — VIII Courtés réponses à diverses consultations. — IX Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche 25 juillet

On annonce :

La fête et la solennité de sainte Anne.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 25 juillet

Fête de saint Jacques, apôtre, double de 2e cl. (dans le diocèse de Montréal, de 1e cl.); préf. des apôtres; dernier évang. du dim.— I vêpres, de sainte Anne, double de 1e cl.; mém. de saint Jacques et du dim. (Dans le diocèse de Montréal, aux II vêpres, de saint Jacques, mém. de sainte Anne et du dim.

Dans quelques églises, on a anticipé au 25 la solennité moins digne du titulaire, pour faire le 1er août celle plus digne de sainte Anne.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 1 août

Titulaires de sainte Anne (du 26 juillet)

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal.— Sainte Anne (Montréal, Varennes, Sainte-Anne-de-Bellevue, et des Plaines).

Diocèse de Saint-Hyacinthe.— Sainte Anne (Sorel et Sabrevois).

Diocèse de Sherbrooke. — Sainte Anne (Danville et Stukely).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Sainte Anne (Ottawa et Prescott).

Diocèse de Pembroke. — Sainte Anne (Sébastopol, île du Calumet et Mattawa).

Diocèse d'Haileybury. — Sainte Anne (Iroquois-Falls).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Sainte Anne (Yamachiche et la Pérade).

Diocèse de Nicolet. — Sainte Anne (du Sault):

J. S.

ORDINATIONS

Le jeudi, 24 juin, dans l'église cathédrale de Joliette, Mgr Forbes, évêque de ce diocèse, a conféré l'ordre sacré de la prêtrise à MM. Jean-Louis Chartrand et Benoit McLeod, tous deux pour le diocèse de Montréal.

CONFIRMATION

DE LA NOMINATION DE Mgr GEORGES GAUTHIER

comme recteur de l'Université de Montréal

**LETTRE DU CARDINAL BISLETI
A MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL**

(TEXTE LATIN)

Sacra Congregazione
dei Seminari e delle Università,
Num. di protoc. 24|19.

Romæ, die 23a junii anno MCMXX,

Illustrissime ac Reverendissime Domine,

Litteris Tuis diei XXIII aprilis elapsi, quibus coeteri quoque istius Provinciæ Ecclesiasticæ Episcopi subscripsere, acceptis, potissimum habui de Illustrissimo ac Reverendissimo Domino GEORGIO GAUTHIER, in munere Rectoris Universitatis Montis Regii confirmando, Sanctitati Suæ quamprimum referre.

Atque in audientia diei XIX labentis junii Summus Pontifex, rerum adjunctis, ac præsertim Reverendissimi Domini GAUTHIER sedula in Universitatis bonum sollicitudine, perspectis, eumdem Universitatis Rectorem, a Te coeterisque istius Provinciæ Ecclesiasticæ Episcopis propositum, benigne confirmare dignatus est.

Quos quidem gratissimis mihi est in officiis Amplitudinæ Tuæ renunciare, cuius omni quo par est obsequio me libenter profiteor,

addictissimum famulum,

CAIETANUM card. BISLETI,
præfectum.

Illustrissimo ac Reverendissimo Domino

PAULO BRUCHESI

Archiepiscopo Marianopolitano.

• • •

(TRADUCTION DE LA *Semaine religieuse*)

Sacrée Congrégation
des séminaires et des universités,
No du protoc. 24|19.

Rome, le 23 juin 1920,

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

Dès que nous eûmes reçu votre lettre du 23 avril passé, que les autres évêques de votre province ecclésiastique avait aussi signée, nous avons tenu, au sujet de la confirmation de l'illustrissime et révérendissime Seigneur GEORGES GAUTHIER, dans la fonction de recteur de l'Université de Montréal, à la présenter aussitôt que possible à Sa Sainteté.

Or dans l'audience qu'il nous a accordée le 19 juin dernier, le Souverain Pontife, ayant considéré toutes les circonstances, surtout l'active sollicitude du très révérend Seigneur GAUTHIER pour le bien de l'université, a daigné confirmer la proposition, faite par vous-même et par les autres évêques de votre province ecclésiastique, qu'il soit nommé recteur de cette même université.

Il nous est particulièrement agréable de l'annoncer à Votre Grandeur, dont nous nous affirmons très volontiers

le tout dévoué serviteur,

GAËTAN, card. BISLETI,
préfet.

A l'illustrissime et révérendissime Seigneur

PAUL BRUCHÉSI
archevêque de Montréal.

NOUVELLES BIENHEUREUSES

LE dimanche, 13 juin, a eu lieu, à Saint-Pierre-de-Rome, la cérémonie, toujours si solennelle, de la béatification des quatre Filles de la Charité d'Arras et des onze Ursulines de Valenciennes.

Les Filles de la Charité d'Arras, ainsi béatifiées, s'appellent : Madeleine Fontaine, Marie Lanet, Thérèse Fantou, Jeanne Gérard, et les Ursulines de Valenciennes : Marie-Clotilde Paillet, Natalie Vanot, Laurentine Prin, Ursule Bourla, Marie-Louise Durret, Augustine Déjardin, Anne-Marie Raux, Françoise Lacroix, Joséphine Leroux, Scholastique Leroux, Cordula Barré.

Voici ce que l'histoire nous enseigne à leur sujet.

* * *

LES FILLES D'ARRAS

En 1789, quand commença la révolution, la maison de la Charité d'Arras était en pleine prospérité. Les soeurs, au nombre de sept, se consacraient avec un entier dévouement au soin des malades, à l'éducation des jeunes filles pauvres, à la visite des malheureux. Elles suivaient, sans bruit et sans éclat, mais avec une fidélité admirable, l'impulsion qui leur était donnée par la supérieure, Madeleine Fontaine, belle et touchante figure, héroïque dans sa simplicité, qui joignait à un courage viril une âme compatissante, vraiment digne de son illustre fondateur.

Jusqu'en 1794, les religieuses ne furent pas inquiétées, bien que, par mesure de prudence, la supérieure eût pourvu au salut des plus jeunes, ne gardant avec elle que les trois soeurs : Marie Lanet, Thérèse Fantou et Jeanne Gérard.

L'arrivée du commissaire de la Convention, Lebon, à la fin de 1793, inaugura dans cette région un régime sanguinaire, dont les Filles de la Charité devaient être les victimes. Arrêtées le 15 février 1794, elles quittèrent leur chère maison, et, de prison en prison, finirent par être conduites à Cambrai, où elles comparurent devant le tribunal révolutionnaire. On jugea d'abord leur compagnon, Jean Payen, qui fut condamné à mort " pour avoir caché, dans un tas d'oeillettes, une soutane avec ceinture, vexé les patriotes, défendu à ses courageux laboureurs d'assister à la messe du curé assermenté... en un mot ayant toujours été un monstre en aristocratie et en fanatisme ". Puis on passa aux soeurs, qui furent interrogées au

sujet de gazettes contre-révolutionnaires trouvées dans leur maison, lesquelles, on le sut plus tard, y avaient été cachées par leur dénonciateur. Mais cette affaire n'était qu'un prétexte: la vraie cause de leur mise en accusation était leur attachement inébranlable à la foi catholique.

Le tribunal révolutionnaire qui les condamna en fournit lui-même la preuve. Le président leur offrit, en effet, la vie sauve si elles consentaient à prêter le serment. Elles répondirent par un refus. — Mais, dit un des jurés, s'il le fallait pour le salut de la république? — Notre conscience nous le défend, répondirent-elles courageusement. — Cette simple réponse fut leur sentence de mort. Contrairement à leur habitude, les assistants retinrent leurs applaudissements et leurs cris ordinaires. On entendit seulement la voix des soeurs qui répondirent à leurs juges un fervent *Deo gratias*.

Les soeurs, dit une tradition populaire, se rendirent sur le lieu de l'exécution " gaies comme des pinsons ". Arrivées au pied de l'échafaud, elles se prosternèrent et prièrent pendant quelques instants. Puis, elles gravirent successivement les sanglants degrés, aussi tranquilles qu'aux jours les plus heureux de leur vie religieuse.

La supérieure monta la dernière, énergique et vaillante, malgré le poids de ses 71 ans. Avant de mourir, elle parla au peuple qui, dans un silence profond, entourait la guillotine: — " Chrétiens, s'écria-t-elle, écoutez-moi. Nous sommes les dernières victimes. Demain, la persécution aura cessé, l'échafaud sera détruit, et les autels de Jésus se relèveront glorieux. " Ces paroles prophétiques prononcées, elle inclina à son tour la tête sous le couperet. L'événement confirma sa prédiction. Le tribunal de Cambrai ne prononça plus aucune condamnation à mort. Le 13 juillet, Lebon faisait démonter sa guillo-

tine dans l'intention de la restaurer ensuite. Il n'en eut pas le temps, car le 9 thermidor (27 juillet), en amenant la chute de Robespierre, marqua la fin de la Terreur.

• • •

LES URSULINES DE VALENCIENNES

Depuis plus d'un mois, la Terreur était finie en France, lorsque le régime de sang dont la chute de Robespierre avait délivré le reste du pays, commençait seulement dans l'infortunée ville de Valenciennes. Le commissaire de la république, Jean-Baptiste Lacoste, allait y ranimer ce qu'on appela " la queue de Robespierre ". Parmi les victimes les plus touchantes de ce monstre sanguinaire, se placent les onze religieuses Ursulines que Rome vient de béatifier.

Dans une précédente alerte, elles s'étaient réfugiées à Mons, en Belgique, ville qui dépendait alors de la maison d'Autriche. Elles étaient rentrées à Valenciennes avec les armées alliées victorieuses. Mais quand les troupes républicaines rentrèrent dans cette place, elles ne s'en éloignèrent plus. Leur séjour à Mons fut le prétexte mis en avant par le représentant de la république pour les incarcérer et les mettre en accusation. Elles furent condamnées à mort et exécutées en deux groupes à quelques jours d'intervalle.

La première exécution eut lieu le 17 octobre 1794. Lorsque l'escorte militaire qui devait accompagner les victimes arriva à la prison, la mère Nathalie s'écria: " Allons, le jour de gloire est arrivé! " hantée par le souvenir de la " Marseillaise " dont à cette époque les accents remplissaient les airs. " Voilà le premier degré du ciel! " ajouta la mère Laurentine. L'exécuteur lia les mains des condamnées, leur coupa les

cheveux, les dépouilla de leurs vêtements, ne leur laissant qu'une chemise et un jupon, auxquels elles obtinrent d'ajouter un mouchoir pour couvrir leurs épaules. Prêtes pour le supplice, les cinq premières victimes sortent à pied de la prison. Elles récitent le *Miserere*, et s'avancent à travers une foule émue et consternée plutôt qu'hostile. Lorsque l'huissier eut lu la sentence, la mère Nathalie Vanot fut appelée la première, mais la mère Augustine Déjardin, dans sa hâte de mourir martyr, s'avança : " Un instant, ma chère soeur, dit doucement la mère Nathalie, c'est à moi à monter avant vous. "

Le 23 octobre, ce fut le tour des six survivantes. C'étaient les mères Clotilde Paillot, Scholastique Leroux et sa soeur Joséphine Leroux, Françoise Lacroix, Cordula Barré, Anne-Marie Raux. Très calmes, comme si elles se rendaient aux offices religieux de leur chapelle bien-aimée, les six Ursulines traversèrent la multitude houleuse qui était venue " voir guillotiner les nonnes ". Elles psalmodiaient le *Te Deum*, le *Veni Creator*, les litanies de la sainte Vierge. Leur attitude en imposa à la foule qui, peu à peu, se calma et se tut. La mère Clotilde, appelée la première, fut à cette heure suprême ce qu'elle avait été aux beaux jours de sa vie religieuse, l'exemple de ses filles. C'était l'anniversaire de sa prise d'habit, et elle gravit les degrés de l'échafaud avec la ferveur généreuse qu'elle avait montrée, trente-cinq ans plus tôt, quand, jeune novice, elle revêtit les livrées de sainte Angèle. Ses soeurs la suivirent, calmes, recueillis, souriantes, simplement et doucement heureuses. De même que leurs compagnes, exécutées le 17 octobre, les six Ursulines furent inhumées au cimetière commun, appelé aujourd'hui cimetière Saint-Roch. C'est là qu'elles reposent, confondues, comme leurs soeurs martyres de Compiègne et d'Orange, avec la foule des morts.

FAUT-IL CROIRE A TOUS LES MIRACLES ?



OUS trouvons dans le *Bulletin paroissial* de l'Immaculée-Conception une "consultation", empruntée au *Noël*, fort intéressante sur ce sujet.

On avait adressé au *Noël* les questions suivantes: *Est-on obligé de croire aux miracles de la très sainte Vierge et à ceux du Christ lui-même? Quelles sont, au juste, les obligations d'un chrétien, au sujet de la foi aux miracles?*

Voici les réponses ou solutions diverses, selon les différents cas, qu'a*données à ces questions M. l'abbé Duplessy, bien connu du public français par ses écrits d'apologétique populaire. Nous les reproduisons dans l'ordre par lui-même indiqué:

1. Nous sommes absolument obligés de croire que Dieu peut faire des miracles. Chaque être peut faire des choses qui, pour lui, sont naturelles, mais qui sont au-dessus du pouvoir des êtres inférieurs à lui. Ainsi, pour nous, parler et lire ne sont pas des miracles; mais si un animal prenait la parole, comme le fit l'ânesse de Balaam, ce serait un fait miraculeux. Nous faisons donc, nous autres, hommes, des choses que les animaux et les végétaux sont incapables de faire. Pourquoi? Parce que nous sommes d'une espèce supérieure à la leur. Or, on conviendra facilement que Dieu nous est bien autrement supérieur. Et, par conséquent, il y a nécessairement une foule de choses qu'il peut et que nous ne pouvons pas. Quand nous assistons à un de ces faits, nous disons: c'est un miracle.

2. Nous devons croire, de plus, que Dieu peut opérer des miracles, non pas seulement directement et par lui-même, mais encore, si cela lui plait, par l'intermédiaire d'un ange ou d'un homme: celui-ci agit comme dépositaire du pouvoir divin.

3. Nous devons croire à tous les miracles présentés comme tels dans la Bible, livre inspiré et qui ne peut contenir d'erreur.

4. Nous devons donc — et ici se place la réponse à la première question — croire aux miracles de Notre-Seigneur racontés dans le Nouveau Testament, Prenons pour exemple le récit de la guérison de l'aveugle-né. Nous devons croire non seulement que Notre-Seigneur, qui est Dieu, pouvait guérir cet homme, mais que de fait il l'a guéri.

5. Quant aux miracles qui ne sont pas connus dans la Bible, nous ne sommes pas obligés d'y croire. Nous ne sommes même pas obligés de croire à des miracles aussi établis que le sont, par exemple, les apparitions de la sainte Vierge à Lourdes ! Quand je dis que nous ne sommes pas obligés d'y croire, je veux dire que nous n'y sommes pas obligés par la foi. Mais nous le sommes par la raison, lorsqu'il s'agit d'un fait historiquement certain et prouvé. On peut être sauvé sans croire aux apparitions de Lourdes, mais on peut aussi être sauvé sans croire à la vie et à la mort de Napoléon 1er. Seulement, dans ce deuxième cas, on n'est pas raisonnable... et dans le premier non plus ! Quand un fait est prouvé et authentique, ce n'est pas son caractère miraculeux qui nous dispensera d'y croire si nous voulons être raisonnables.

6. Il va sans dire que si nous pouvons refuser de croire à quelque'un des miracles en dehors de la Bible que l'Eglise propose mais n'impose pas à notre croyance, nous devons néanmoins respecter à ce sujet la croyance des autres et ne pas nous permettre de la railler. Vous demandez, par exemple, si l'on est obligé de croire aux miracles de Marie. La Bible ne racontant aucun miracle de la très sainte Vierge, nous ne sommes pas obligés de croire à tel ou tel prodige attribué par l'histoire à la mère de Dieu : apparitions, guérisons, victoires, etc. Mais

nous n'avons pas pour cela le droit de railler ceux qui vont à Lourdes, de scandaliser ceux qui croient, ou de les traiter, dans nos paroles ou notre pensée, d'esprits faibles et trop crédules. De fait, à un chrétien qui sait que Dieu peut faire des miracles, que Jésus aime et honore sa mère, il doit sembler que ce serait un miracle extraordinaire que Marie n'ait jamais fait de miracles.

LES POURQUOI DE LA GUERRE MONDIALE

MGR DELASSUS vient de publier chez Desclée, De Brouwer et Cie, en Belgique, le premier des trois volumes qu'il a composés au sujet de la guerre.

Livré à ses pensées dans les loisirs que lui laissait la suspension forcée de la *Semaine religieuse*,¹ il s'est demandé durant les dures années de l'occupation allemande: " Pourquoi cette guerre, une guerre si longue, si cruelle, si universelle? " Il y a vu d'abord un châtement du péché de la nation et des fautes des individus. Il y a découvert en second lieu une suite naturelle des guerres antérieures et des questions internationales qu'elles avaient soulevées. Enfin il a cherché quel bien la providence se proposait d'en tirer pour le salut des âmes et l'avenir du pays. Ces méditations où se rencontrent une richesse d'information peu commune, une remarquable force de dialectique et une rare coordination d'idées, Mgr Delassus les a mises par écrit, et il en a composé trois livres: *La réponse de la justice divine* — *La réponse de l'histoire* — *La réponse de la divine bonté*.

C'est le premier de ces livres qui vient de paraître en librairie, où il aura sans doute autant de succès que les autres ouvrages du même auteur, en particulier *Le problème de*

¹ Mgr Delassus est depuis de longues années le rédacteur de la *Semaine religieuse* de Lille. — E.-J. A.

l'heure présente, dont la première et la deuxième éditions ont été rapidement épuisées.

Dans un inventaire détaillé, qui est comme un examen de conscience rigoureux ou comme un réquisitoire implacable, le savant prélat nous met sous les yeux les plaies hideuses qui sont venues porter la décomposition dans tous les organes du corps social. Il nous dévoile les astucieuses menées d'une secte infernale, qui s'est donné la mission de saper les fondements de l'ordre moral et de détruire tout ce qui fait l'honneur des familles, la solidité des gouvernements, la sécurité de la société et le bonheur des individus — empoisonnant la jeunesse et l'enfance du venin de l'athéisme et de l'immoralité, ruinant les consciences et dépouillant l'homme du sentiment de sa dignité et de sa responsabilité, pour en faire le triste jouet de ses instincts et de ses appétits pervers.

Or quel est l'observateur intelligent, qui, à la vue de ce désolant spectacle de la malice des hommes, ne s'attend pas à une éclatante intervention de la justice de Dieu pour venger ses droits méconnus? Comme l'écrivait dernièrement à l'auteur un théologien : " Tout désordre, tout péché porte en lui-même une exigence essentielle de vindicte, de châtement et de réparation. Les méfaits publics de la société appellent leur châtement dès ce monde et toute l'histoire est là pour nous instruire à ce sujet. Sans doute, nous ne prétendons pas déterminer par le menu et en détail tout ce qui, dans chaque événement, relève précisément de cette intervention de la justice divine. Mais il n'est point d'observateur réfléchi qui, devant un ensemble de situations telles que nous les dépeint le présent volume, devant un concours de calamités comme celles que nous avons vécues, ne doive s'écrier : *Digitus Dei est hic* — il nous faut reconnaître ici le doigt de Dieu. Que la réponse à des questions de détail soit bien souvent incertaine, nul ne songera à le nier. Mais d'autre part, il faut se souvenir qu'il

est d'un esprit pondéré de se contenter, en problèmes moraux et sociaux, de tel degré de probabilité ou de certitude que chaque matière peut comporter. ”

Certains traits du grand tableau d'histoire que nous présente Mgr Delassus sont peut-être un peu trop poussés au noir. Mais l'ensemble est d'une grande exactitude. On ne peut que souscrire au voeu de l'auteur souhaitant que ce livre, qui montre la conduite de nos contemporains à l'égard de Dieu et la conduite de Dieu à notre égard, nous porte au repentir de nos fautes et nous fasse rentrer dans les voies où la divine miséricorde veut nous ramener par de si dures leçons. Les malheurs publics ont toujours été dans les intentions de la providence un moyen de châtier, de purifier et d'instruire les nations. Le châtiment ayant fait son oeuvre de justice, et la libéralité divine ayant fait son oeuvre de miséricorde, n'est-on pas en droit d'attendre l'oeuvre de purification et d'amendement qui fera reprendre à la France une vie nouvelle où elle se reconnaîtra comme l'enfant de Dieu et la fille aînée de l'Eglise. On saura gré à Mgr Delassus d'en porter partout, au moyen de son nouveau livre, la leçon et l'espoir.

La Semaine religieuse de Lille.

LES CONCLUSIONS DU COURS DE M. CHARTIER

(De La Croix de Paris)



le chanoine Chartier, professeur à l'Université de Montréal, vient de terminer la brillante série des dix leçons d'un cours qu'il a donné à l'Institut catholique de Paris sur le Canada.

Après avoir rappelé l'histoire de son pays et précisé les conditions géographiques, démographiques, intellectuelles, morales, religieuses de sa vie présente, après avoir notam-

ment, en deux conférences du plus haut intérêt, montré comment s'y posent le problème de l'enseignement et le problème religieux, M. le chanoine Chartier en est venu à des conclusions très nettes et fort utiles.

Le Canada est content de son sort. Même les rêves d'indépendance absolue que certains de ses fils font parfois sont vite rejetés par eux au pays des fantômes. Son union avec l'Angleterre est pleine d'avantages. Elle ne lui apparaît présenter aucun inconvénient. Il vit travailleur, paisible, éloigné de toutes les billevesées bolchévistes, dans un état de prospérité remarquable qui ne peut que lui faire désirer le maintien du *statu quo*. Avec la France donc, il n'y a plus à espérer que de voir se nouer des relations économiques et intellectuelles toujours plus étroites.

Mais que la France n'oublie pas qu'en terre canadienne prospère une communauté de son sang, toujours plus nombreuse, et dont le cœur et les aspirations, depuis trois cents ans, n'ont pas changé ! Qu'elle n'oublie pas l'influence rayonnante, et sans cesse plus effective, de Québec ! Qu'elle sache compter sur ces immenses sympathies et en tirer profit pour la gloire de son nom et la diffusion de ses idées les plus généreuses ! D'autre part, il faudrait qu'elle évite, avec plus de soin, de froisser les Canadiens. Sa politique antireligieuse d'avant-guerre les a vivement émus. L'ignorance, parfois l'espèce de dédain, dont certains de ses écrivains font preuve quand ils parlent d'eux, les heurtent à juste raison. Enfin, ils n'admettent pas certains conseils maladroits qu'on affecte trop souvent de leur donner. Qu'on les tienne pour ce qu'ils sont : un peuple de haute civilisation, de mœurs pures, de foi profonde, d'un loyalisme absolu, mais au cœur fidèle, demeuré fortement attaché à la France par des liens d'idéal, et prêt à recevoir d'elle, et prêt aussi à lui donner, dans l'ordre matériel et moral, les témoignages les plus effectifs d'une féconde sympathie.

A. M.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

ACOLYTES AU SALUT

J'ai vu dernièrement chanter un salut avec des porte-flambeaux, mais sans acolytes portant des chandeliers? Est-ce que ces derniers ne sont plus nécessaires ?

L'usage des acolytes avec des chandeliers pour l'exposition ou la déposition du saint Sacrement est fautif, parce que ces lumières font double emploi. La liturgie exige des porte-flambeaux.

Deux porte-flambeaux suffisent pour une exposition faite par un prêtre en surplis, lorsqu'un autre célébrant doit faire la déposition. Ces deux porte-flambeaux se retirent avec le thuriféraire après l'encensement. Lorsque le célébrant arrive pour la déposition, les porte-flambeaux peuvent être quatre ou six, selon la solennité.

Au contraire, lorsque le même célébrant fait l'exposition et la déposition, il doit revêtir la chape, et alors les porte-flambeaux, au nombre de deux, quatre ou six, selon la solennité, demeurent à l'autel tout le temps de la cérémonie et se retirent avec le célébrant.

Mais si le salut suit immédiatement les vêpres et si l'officiant est le même, les porte-flambeaux, se retirent dès que la porte du tabernacle est fermé et avant le célébrant qui, dans ce cas, retourne à la sacristie à la suite des acolytes qui sont demeurés près de la crédence pendant le salut et sortent avec leurs chandeliers demeurés sur le gradin de l'autel.

Il n'y a donc jamais à l'autel d'acolytes en même temps que les porte-flambeaux. Aussi notre usage contraire est-il à réformer, si nous voulons observer le *Cérémonial* qui nous a été imposé par les Pères du Ier concile plénier du Canada.

ENCENSEMENT DES ENFANTS DE CHOEUR

J'ai vu dernièrement un diacre n'encenser que le célébrant, les prêtres présents au chœur et le sous-diacre, et laisser encenser les enfants de chœur par le thuriféraire. N'est-ce pas une distraction? La règle est-elle changée sur ce point?

Ce n'est ni une distraction, ni une modification survenue dans l'enseignement qui a inspiré cette pratique si surprenante pour quelques-uns. L'enseignement a toujours été le même, mais la pratique contraire. C'est une erreur de faire encenser des enfants non clercs par le diacre. La règle est que chacun ne présente l'encens qu'à ses supérieurs et à ses égaux, non à ses inférieurs. Par suite c'est bien le thuriféraire qui doit encenser les enfants de chœur, pour la même raison que c'est lui, non le diacre, qui a l'habitude d'encenser le peuple.

Il en est de même de la paix. Le sous-diacre ne doit porter au chœur la paix qu'à ses supérieurs et à ses égaux. C'est pour cette raison qu'à une messe pontificale, le prêtre assistant, s'il est chanoine, ne donne le baiser de paix qu'aux prélats, ses supérieurs et aux chanoines, ses égaux, mais il ne la donne pas aux autres prêtres. C'est le cérémoniaire qui l'accompagne (et qui doit être au moins tonsuré), qui la reçoit de lui et la porte aux autres prêtres ou aux séminaristes.

Ceux qui ont étudié les ouvrages de Martinucci ou de Le Vavas seur connaissant ces règles qui doivent être observées au Canada comme en Europe. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 26 juillet — Saint-Gérard-Majella.
 Mercredi 28 " — Sainte-Lucie.
 Vendredi 30 " — Caughnawaga.
 Dimanche 1 août — Congrégation de Notre-Dame (Maison-
 [mère].